

**ARRETE DOSA 2020/145 MODIFIANT L'ARRETE DOSA 2017/452 DU 10 MARS 2017  
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'INTERREGION  
DU TROISIEME CYCLE LONG DES ETUDES D'ODONTOLOGIE  
EN VUE DE LA REPARTITION DES POSTES D'INTERNES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2011-957 du 10 août 2011 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages,

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France – M. CHAMPION (Etienne) ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du directeur général de l'agence régionale de santé en matière d'organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 9 octobre 2019 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOSA 2017/452 du 10 mars 2017 modifié portant composition de la commission d'interrégion du troisième cycle long des études d'odontologie en vue de la répartition des postes d'internes ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – L'article 1 de l'arrêté DOSA 2017/452 du 10 mars 2017 est modifié comme suit :

**I – formations qualifiantes du troisième cycle long d'odontologie**

- Au titre d'un représentant des internes d'odontologie affectés dans l'interrégion :

Titulaire

Mme Tatiana Roman (médecine bucco-dentaire)  
en remplacement de Mme Lidia Roman)

**II – Formations communes au troisième cycle long d'odontologie et au troisième cycle de médecine**

- Au titre d'un représentant des internes de médecine affectés dans l'interrégion :

Titulaire

M. César Miskowiak  
(en remplacement de Mme Cécile Landart)

Suppléant

M...  
(en remplacement de M. César Miskowiak)

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans le délai de deux mois qui suit sa notification devant le tribunal administratif de Lille.

**ARTICLE 3** - Les directeurs des unités de formation et de recherche d'odontologie et de médecine et le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

LILLE, le

20 FEV. 2020

Pour le directeur général  
et par délégation

  
La Sous-Directrice Ambulatoire  
Nathalie De Pourville